

L'INDISPENSABLE

CESER
ILE DE LA RÉUNION

Février 2021

QUEL(S) USAGE(S) ET GESTION DES MATÉRIAUX À LA RÉUNION ?



Le mot d'Éric MARGUERITE,
Président de la Commission ADER

« Face aux enjeux auxquels La Réunion est confrontée, le CESER a souhaité s'interroger sur la gestion des matériaux sur notre île et posé une réflexion transversale et prospective en prenant une certaine distance. Il s'agit, ici, de dresser un état des lieux dans une perspective globale et de long terme pour éclairer quelques pistes d'actions plus résilientes en vue d'un avenir plus soutenable. »

CONTEXTE

La croissance démographique de La Réunion implique des besoins grandissants en termes d'infrastructures : logements, routes, infrastructures de loisirs, hôpitaux, écoles, ouvrages d'art etc. Notre environnement tel que nous le connaissons ne saurait exister sans les matériaux. Selon l'INSEE, entre 2013 et 2035, 168 900 logements seraient à construire à La Réunion, soit environ 7 700 par an en moyenne.

Dès lors, le rapport «Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion» va au-delà de la seule question de la quantité de matériaux disponibles à La Réunion. Il pose la question plus globale de la stratégie d'aménagement et des politiques publiques à mener, à travers les matériaux de construction, afin de proposer un projet de territoire incluant de nouveaux modes d'habitat et de déplacement en cohérence avec la société réunionnaise de demain, les schémas programmatiques et la Trajectoire Outre Mer 5.0.

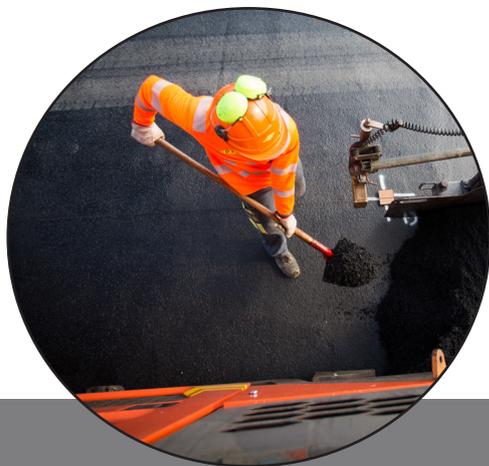


LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le CESER insiste notamment sur le fait que ces ressources en matériaux sont, à ce jour, en majorité non renouvelables. Il s'agit ainsi de s'inscrire dans une logique d'optimisation des ressources naturelles avec une perspective plus durable, plus localisée et circulaire. L'enjeu réside ainsi dans la conciliation d'un développement économique nécessaire au regard des enjeux sociaux, avec des exigences nationales et européennes de préservation de l'environnement et de transition écologique.

Pour le CESER, les politiques de gestion des matériaux doivent s'inscrire dans une vision de long terme, à au moins 30 ans, et ne pas se faire au fil de l'eau des projets d'aménagement. A titre d'exemple, le CESER a souhaité dans ce rapport souligner l'urgence de la situation à court terme : à compter de 2021, les carrières de la zone Ouest seront fermées car arrivées en fin d'exploitation ou épuisées. Jusqu'à l'adoption du futur Schéma Régional des Carrières, les sites de production ne seront plus en adéquation avec les zones de consommation : ceux de l'Est et du Sud devront alimenter la zone Ouest où les besoins sont plus importants. Ce déséquilibre induit des impacts défavorables en termes de flux routiers et de coût des matériaux livrés sur les chantiers. Or face à l'urgence, le territoire ne saurait répondre par des solutions de court terme non pérennes et incertaines mais doit au contraire saisir l'opportunité d'une transition.

Le CESER souhaite alerter les décideurs publics sur le tournant auquel La Réunion est confrontée. Il ne s'agit pas de subir les ruptures et les crises à venir, mais au contraire de les anticiper, en imaginant un nouveau système de construction et de réhabilitation, autre que le « tout béton », plus résilient, moins dépendant de ressources non renouvelables et plus ancré localement. Ce nouveau système de construction à imaginer devra également tenir compte des futures innovations technologiques mais aussi des évolutions des modes de vie. Les parties prenantes identifiées dans ce rapport doivent donc se saisir de ce sujet au cœur des préoccupations économiques, sociales, sociétales et environnementales et définir ensemble une nouvelle feuille de route réunionnaise de la construction et de l'aménagement durable et décarboné, grâce notamment au recyclage des déchets et à l'utilisation de matériaux biosourcés.



Retrouvez tous les travaux du CESER de La Réunion en ligne sur : www.ceser-reunion.fr rubrique Nos Travaux

1 DÉFINIR UNE INSTANCE MULTIPARTITE DE DIALOGUE ET DE COORDINATION

Le CESER propose de renforcer l'intelligence collective autour du sujet des matériaux à travers la désignation d'une instance de concertation afin de co-construire, avec l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, représentants de filières, riverains, associations etc.), une vision globale de long terme concertée pour La Réunion autour d'un objectif d'autosuffisance et de durabilité. Cette instance pourrait prendre par exemple la forme d'un Espace d'Intelligence Territoriale (EIT) visant à établir un plan d'actions partagé de la construction durable à La Réunion.

2 ACCÉLÉRER L'ACTUALISATION ET RENFORCER L'ARTICULATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Les documents de planification (SAR, PRPGD, SRC) ont un rôle central dans la mesure où ils offrent un cadre et une vision de long terme des besoins et ressources en matériaux pour les acteurs publics, mais aussi privés. Dans la mesure où plusieurs de ces documents vont prochainement être révisés, le CESER insiste sur la nécessité de co-construire et de veiller à l'articulation et à la complémentarité de ces différents documents dans un souci de cohérence territoriale.

3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BIOSOURCÉS ET FABRIQUÉS À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES

Le CESER considère comme essentiel de soutenir le développement de ce type de filière locale et l'utilisation des matériaux locaux dans les procédés constructifs en renforçant notamment leur visibilité. Pour ce faire, il s'agit également de structurer une filière matériaux biosourcés et d'élaborer un système de production de masse, dans une logique d'industrialisation, de manière à améliorer le rendement productif et ainsi proposer des matériaux locaux à un coût accessible.

4 SENSIBILISER LES ÉLUS ET LES CITOYENS SUR LES ENJEUX LIÉS AUX MATÉRIAUX À LA RÉUNION

La diffusion d'informations vulgarisées et transparentes basées sur les études d'organismes indépendants comme le BRGM permettrait de développer le « sens du concernement » des citoyens et d'atténuer la rupture de confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il s'agit de favoriser parmi les citoyens l'acceptation d'un changement des modes de construction et les matériaux utilisés, en encourageant l'utilisation de matériaux locaux comme le bois par exemple.